

Sous la présidence de Mme Sophie BENEZIT, vice-présidente déléguée à la Culture, au Patrimoine et à l'Alimentation, et de Mme Bernadette RESCHE, membre du bureau exécutif délégué à la Lecture publique et aux Musées, la première commission thématique Culture et Patrimoine s'est déroulée le 8 février 2021. Tous les élus titulaires de la commission étaient conviés.

Conformément à la convocation adressée le 1^{er} février 2021, l'ordre du jour concernait :

- Projet culturel territorial en cours ;
- Pôle Patrimoine :
 - Organisation des services culturels (Pays d'art et d'histoire, Ecomusée de Margeride, Biennale d'art contemporain Chemin d'art,
 - Définition de l'orientation stratégique du territoire ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1). Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Delphine DELORT, directrice générale adjointe des services ;
- Dominique DUSSUELLE, responsable de la Lecture publique et programmateur de la Saison culturelle ;
- Sandrine DAUREIL, animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire ;
- Raphaëlle JULIEN, responsable de l'Ecomusée de Margeride ;
- Christian GARCELON, chargé de la direction artistique de la Biennale Chemin d'art.

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (Annexe 2)

Le fonctionnement de la commission

La réunion débute par un tour de table pour que chacun des membres puisse se présenter et précise, s'il le souhaite, son intérêt et/ou son engagement en faveur de la culture et du patrimoine.

Mme Sophie BENEZIT rappelle les conditions de mise en place ainsi que le rôle des 15 commissions thématiques communautaires dont celle relative à la Culture et au Patrimoine, conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021. Il est ainsi rappelé le rôle consultatif de la commission qui examinera les dossiers et projets culturels, sera force de propositions sur les thématiques culturelles et patrimoniales d'intérêt communautaire, et ce préalablement aux arbitrages du bureau exécutif et in fine du conseil communautaire.

M. Benjamin SALSON est désigné secrétaire de séance.

Mme Delphine DELORT présente l'ordre du jour de la réunion.

SYNTHESE:

Conformément au pacte de gouvernance, les comptes-rendus de réunion seront co-signés par la viceprésidente déléguée et le secrétaire de séance.

Projet culturel territorial 2017-2020

Trois orientations stratégiques avaient été retenues au titre du projet culturel de territoire à savoir :

- La lisibilité territoriale,
- L'éducation et la transmission,
- L'ouverture au plus grand nombre et le développement d'activités culturelles,

donnant naissance à l'organisation de trois pôles culturels :

- Patrimoine,
- Enseignement artistique et diffusion du spectacle vivant,
- et Lecture publique ;

interagissant entre eux et œuvrant dans la transversalité.

Les différents services culturels de Saint-Flour Communauté se répartissent entre ces trois pôles pour mettre en œuvre la politique culturelle communautaire élaborée et retenue au titre des compétences facultatives de la communauté de communes décrites dans ses statuts. Ces derniers peuvent être amenés à évoluer ou non pour épouser de nouveaux enjeux et s'adapter au nouveau projet culturel territorial à définir. Celui-ci peut aussi s'inscrire dans une continuité.

SYNTHESE:

La communauté de communes intervient dans les domaines de la culture et du patrimoine dans le cadre de ses compétences facultatives définies et précisées dans ses statuts. Ce sont des compétences que les communes ont délibérément choisi de lui confier considérant qu'elles revêtaient un intérêt supra-communal.

Pôle Patrimoine : organisation des services culturels communautaires

➤ Le Pays d'art et d'histoire : ce label national a été attribué au Pays de Saint-Flour après sa candidature en 2004 puis renouvelé et étendu dans son périmètre (31 communes/53) en novembre 2019. L'extension du périmètre à l'échelle intercommunale était envisagée sous 3-4 ans.

Ses missions : conserver et valoriser le patrimoine local, témoin de l'identité locale, en sollicitant des compétences locales de restauration ; sensibiliser la population locale, le jeune public et les visiteurs au patrimoine matériel et immatériel.

Tout en développant des actions de protection et de valorisation du patrimoine, l'équipe du Pays d'art et d'histoire propose une programmation annuelle d'actions à destination du :

- Grand public, pour se réapproprier le patrimoine local et créer du lien social, inclus des cycles de formation,
- Jeune public, dans une démarche de sensibilisation et de citoyenneté par la découverte du patrimoine.

En 2021, l'ouverture du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap) Maison de l'habitat et des Energies renouvelables est le projet majeur du label.

▶ L'Ecomusée de Margeride : créé en 1975 sous forme associative, l'Ecomusée de Margeride, labellisé Musée de France, est aujourd'hui un service culturel intégré de Saint-Flour Communauté assurant, de manière permanente, les fonctions de recherche, conservation, présentation et mise en valeur du patrimoine

margeridien. Composé de 3 sites culturels (propriétés des communes) représentatifs de la Margeride et des modes de vie qui s'y sont succédés (Jardin de Saint-Martin à Ruynes-en-Margeride, Ecole de Clémence Fontille à Signalauze de Ruynes-en-Margeride et Ferme de Pierre Allègre à Loubaresse de Val-d'Arcomie), l'Ecomusée valorise également le Viaduc de Garabit au travers d'une exposition permanente et de visites guidées.

Adopté en 2013, son Projet scientifique et culturel (PSC) s'articule autour de 5 axes : l'intégration territoriale, la conservation des collections, la médiation culturelle, la dynamique de communication et l'aménagement des sites.

2 études sont actuellement en cours dans la perspective de 2 projets structurants : 1 étude préalable à la restauration et à l'aménagement de la Tour et des enceintes du Jardin de Saint-Martin ; 1 étude complémentaire de faisabilité pour la création d'un Pôle de conservation des collections des musées de France. Ces projets seront bien évidemment présentés plus en détail à la Commission lors de réunion à venir en vue de solliciter l'avis de ses membres.

Il est précisé que le domaine d'Estrémiac n'est plus un site de l'Ecomusée de Margeride mais que ses collections font actuellement l'objet d'un don à l'Ecomusée par la commune de Val-d'Arcomie.

➤ La Biennale d'art contemporain « Chemin d'art » : la programmation de la Biennale s'élabore sur une sélection d'artistes et d'œuvres contemporaines qui développe la question du geste autour du concept d'« artistes artisans ».

Les artistes sont accueillis sur l'ensemble du territoire intercommunal pour travailler, produire et installer leur œuvre in situ.

Des rencontres sont organisées dans chaque commune accueillante et toute une médiation (animations, ateliers, jeux et livrets-jeux...) est élaborée par l'équipe du Pays d'art et d'histoire pour créer du lien, de la sensibilisation et de l'initiation au processus de création et à l'art contemporain.

L'édition 2020 de la Biennale « Chemin d'art » a été reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera du 10 juillet au 19 septembre. Une présentation détaillée de l'organisation sera programmée lors d'une prochaine réunion de la commission.

➤ Un projet global de valorisation des Gorges de la Truyère : 1 objectif une reconnaissance nationale et internationale de la valeur patrimoniale des paysages de ce territoire d'exception pouvant donner lieu à la mise en œuvre d'une stratégie globale de préservation et valorisation du patrimoine local sous toutes ses formes et dans toute la vallée.

Mme Sophie BENEZIT précise sa volonté que ce projet global puisse être porté, dans toute sa dimension patrimoniale, par la Commission Culture et Patrimoine en lien étroit avec la Commission Tourisme et thermalisme. Une présentation du projet par l'agent en charge de ce dossier sera programmée.

SYNTHESE:

Chaque service culturel synthétiquement présenté reviendra bien évidemment devant les élus de la commission pour rentrer dans le détail de leurs encours, échanger sur les enjeux et objectifs des projets et des programmations, solliciter les avis nécessaires et partager les propositions. L'objectif de cette première réunion était de faire connaître l'organisation et les actions portées actuellement par Saint-Flour Communauté en matière de patrimoine en partageant une information succincte.

Les membres de la commission sollicitent l'envoi du dossier de candidature de Saint-Flour Communauté au renouvellement du label Pays d'art et d'histoire et à son extension. Ils affichent par ailleurs leur souhait de voir le périmètre du label évoluer pour épouser la totalité de l'échelle communautaire (53 communes) durant ce mandat.

S'agissant du projet global de valorisation des Gorges de la Truyère, les membres de la Commission Culture et Patrimoine souhaitent être informés, associés et consultés dans toutes les démarches et projets entrepris dans le cadre des classements.

Pôle Patrimoine : définition des orientations stratégiques du territoire

Mme Delphine DELORT précise que l'objectif de cette fin de réunion est de connaître la volonté et les ambitions politiques que les élus souhaitent porter à l'échelle communautaire dans les domaines de la Culture et du Patrimoine en vue de la construction du futur projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

Mme Sophie BENEZIT insiste sur le réel intérêt et l'importance pour tous les membres de la commission de participer à la définition de la stratégie culturelle et patrimoniale qui sera déclinée durant les six prochaines années.

Cette réflexion s'appuie sur les ambitions et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qu'il convient de préciser, modifier, amender ; ceux relevant des sujets culturels et patrimoniaux sont ensuite déroulés un à un (Cf. Annexe 2).

Au terme des échanges, les éléments suivants peuvent être soulignés :

1. Ambition 1 / Axe 1 / Objectif 1.1.

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission.

2. Ambition 1 / Axe 1 / Objectif 1.3.

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission.

3. Ambition 1 / Axe 1 / Objectif 1.4.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'intégration de la mesure suivante au PADD :

« Renforcer l'attractivité par le développement d'une offre culturelle diversifiée et éclectique, accessible au plus grand nombre et aux différents publics, rayonnant sur l'ensemble du territoire (animations, spectacles vivants, événementiels culturels, résidences d'artistes). »

Ils souhaitent intégrer également la mesure suivante dont l'écriture sera réinterrogée lors de la prochaine réunion :

« Faciliter et contribuer à l'éveil, la sensibilisation, l'initiation et l'éducation du jeune public à la culture et au patrimoine par le développement d'une offre culturelle diversifiée et adaptée à travers les différents temps de la vie de l'enfant (scolaires, périscolaires, extrascolaires). »

Il est souligné par des membres de la commission que le Pôle Patrimoine de Saint-Flour Communauté et les agents communautaires qui l'animent conduisent un vrai travail de fond en faveur de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine local, très utile pour le territoire et contribuant à renforcer son attractivité. Le dimensionnement de ce pôle à l'échelle intercommunale est indéniable et indispensable. Les mutualisations et les transversalités sont opérées avec sens et efficacité. La commission sollicite que les ambitions et les enjeux dudit pôle soient maintenus et poursuivis.

4. Ambition 1 / Axe 1 / Objectif 1.5.

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission.

5. Ambition 1 / Axe 3 / Objectif 3.1.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'intégration de la mesure suivante au PADD :

« Soutenir la candidature au classement UNESCO du Viaduc de Garabit, et poursuivre la promotion et la valorisation de ce patrimoine en lien avec l'Ecomusée de Margeride et les associations locales. »

6. Ambition 1 / Axe 3 / Objectif 3.5.

Cet objectif complété n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission.

7. Ambition 1 / Axe 3 / Objectif 3.6.

Cet objectif complété n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission.

8. Ambition 2 / Axe 5 / Objectif 5.1.

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission.

La commission valide les orientations détaillées et les pistes d'actions évoquées. Elle se réserve le droit de revenir sur la rédaction de ces orientations lors de la prochaine réunion, et dans le respect du calendrier énoncé, le temps de s'approprier les contenus.

SYNTHESE:

Les propositions d'amendement du PADD ont été validées par les membres de la commission et seront transmises au service urbanisme et planification.

Les membres de la commission sollicitent l'envoi du support de présentation détaillé en réunion afin de pouvoir réfléchir, avec plus de recul, la définition des orientations stratégiques et proposer, au besoin, de nouvelles modifications ou amendements lors de la prochaine réunion de la commission.

Questions diverses

Pour les prochaines commissions, les élus proposent de :

- visiter des services et équipements culturels ;
- fixer un horaire de fin de réunion que tous les contenus aient été abordés ou non.

La prochaine réunion de la commission est fixée le :

- Lundi 22 février 2021, de 14h à 16h, à l'auditorium du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.

L'ordre du jour pourrait se décliner comme suit : pôle enseignement artistique et diffusion du spectacle vivant : organisation des services culturels, pôle lecture publique : organisation des services culturels, définition des orientations stratégiques du territoire.

SYNTHESE:

La prochaine réunion de la commission se déroulera le :

Lundi 22 février de 14h à 16h, à l'auditorium du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.

A Saint-Flour, le 10 février 2021

La Vice-Présidente

Le Secrétaire de séance

Sophie BENEZIT

Benjamin SALSON

En Annexes : Feuille de présence et Document de présentation diffusé lors de la commission